

**FICHE DE POSTE**  
**Directeur général du**  
**Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie et**  
**Directeur du Centre Hospitalier de Doullens, du**  
**Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier**  
**Roye et de l’EHPAD de Domart en Ponthieu**

Sommaire

1. Présentation de l'établissement.....	1
2. Le projet régional de santé.....	3
3. Positionnement géographique.....	3
4. Missions et activités du CHU Amiens-Picardie.....	4
5. Axes stratégiques.....	4
6. Chiffres clefs sur l'établissement (rapport activité 2021, édition 2022).....	8
7. Profil du candidat attendu.....	8

**1. Présentation de l'établissement**

**Directrice générale actuelle** : Danielle PORTAL

**Président de CME** : Pr Patrick BERQUIN

**Présidente du Conseil de surveillance** : Madame Brigitte FOURÉ (Maire d'Amiens)

**Doyen** : Pr Gabriel CHOUKROUN

**Directions communes** : Centre Hospitalier de Doullens, Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier Roye et EHPAD de Domart en Ponthieu

**GHT** : Somme Littoral Sud

***Présentation générale de l'établissement :***

Le CHU Amiens-Picardie dispose d'une offre de soins répartie au sein de 17 pôles hospitalo-universitaires et médico techniques avec une capacité d'accueil de 1 701 lits et places. Une large offre de soins en médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, gériatrie, soins médicaux et de réadaptation et EHPAD est proposée. Doté d'un budget d'exploitation de 770 M€, il emploie 6 500 agents pour 6 000 ETPR (personnel médical et non médical).

Le CHU Amiens-Picardie est en direction commune avec le Centre Hospitalier de Doullens, le Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier Roye et l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Engagé dans un large programme d'investissement et de modernisation, le CHU a regroupé la plupart de ses capacités MCO sur un site unique depuis septembre 2014 dans un premier temps, puis début 2023. Il est engagé dans un nouveau projet médical 2019/2023.

Établissement support du GHT Somme Littoral Sud (GHT interdépartemental 80 et 62), le CHU Amiens- Picardie pilote et anime la coopération territoriale dans un territoire sous dense médicalement (développement des temps médicaux partagés, labellisation hôpitaux de proximité, poursuite du déploiement des directions supports (achats, DSI). Il anime également une politique de coopération engagée avec les établissements publics du sud de la région Hauts-de-France (4 GHT associés au CHU Amiens-Picardie) qui se traduit par une structuration de filières de soins organisés et le développement de temps médicaux partagés.

Les 17 pôles du CHU Amiens-Picardie se découpent en 12 pôles cliniques et médicotechniques et 5 pôles de gestion :

- Oncopole
- Anesthésie-Réanimations

- Autonomie
- Biologie et pharmacie
- Blocs opératoires
- Cinq sens
- Cœur, Thorax, Vaisseaux
- Femme, Couple, Enfant
- Imagerie
- Médecine d'urgences, Médecine légale et sociale
- Médico-Chirurgical Digestif, Rénal, Infectieux, Médecine Interne et Endocrinologie (DRIME)
- Préventions, Risques, Information Médicale et Épidémiologie (PRIME)
- Stratégie, territoire, affaires médicales et recherche
- Ressources humaines et développement professionnel
- Efficience, finances et qualité
- Soins et parcours patients
- Fonctions support et investissement.

Ces dernières années, le CHU Amiens-Picardie s'est engagé dans une politique de regroupement de ses différentes activités réparties sur plusieurs sites. Après l'achèvement d'une première phase en 2014, permettant d'intégrer la maternité Camille Desmoulins, ainsi qu'une grande partie des services situés sur le site nord dans un nouveau bâtiment « nouveau CHU » au sud, une seconde phase a été lancée en 2017- 2018 portant sur la restructuration lourde d'un bâtiment ancien « le Fontenoy ».

Les travaux démarrés en janvier 2018 se terminent fin 2022, le projet ayant subi des aléas. Les déménagements sont prévus sur le premier trimestre 2023. Cette dernière étape du regroupement permettra d'intégrer les services cliniques d'hospitalisation existants encore sur le site nord en 2023. Ainsi, le CHU Amiens-Picardie aura finalisé cette vaste opération de regroupement favorisant la qualité des prises en charges et la sécurité des patients. Le site nord, ainsi désaffecté, sera déclassé et pourra faire l'objet d'une opération de valorisation immobilière.

La réhabilitation du bâtiment Fontenoy fait l'objet d'un accompagnement financier spécifique à hauteur de 40 M€ au total sur un coût estimé de 80 M€. L'opération est inscrite au contrat de développement territorial de l'amiénois.

Ces chantiers se poursuivront par la réhabilitation du bâtiment « St-Vincent », sur le site sud, qui, à horizon fin 2024, permettra le transfert des derniers services du site nord (fonctions support, services médico-sociaux pédiatriques, laboratoire d'anatomopathologie).

Durant l'été 2022, le service d'accueil des urgences du CHU a dû faire face à des difficultés de ressources humaines médicales ayant nécessité le renfort des professionnels médicaux d'autres disciplines de l'établissement pour compléter le planning. Depuis la rentrée, même si la situation s'est améliorée, des lignes de garde restent régulièrement à pourvoir au service d'accueil des urgences polyvalentes adultes.

Le plan d'action établi par les urgences en lien avec l'ARS en mai 2022 qui s'appuie sur 4 axes, attractivité / fluidité des urgences / collaboration ville-hôpital / optimisation de la gestion des RH, fait l'objet d'un suivi. La création d'une FMIH de médecine d'urgence sur le territoire est en projet, elle aura pour but de structurer l'entraide territoriale mais aurait vocation à avoir des missions élargies. Un audit réalisé par la SFMU a été demandé par le CHU, il s'est déroulé les 13, 14 et 15 décembre 2022.

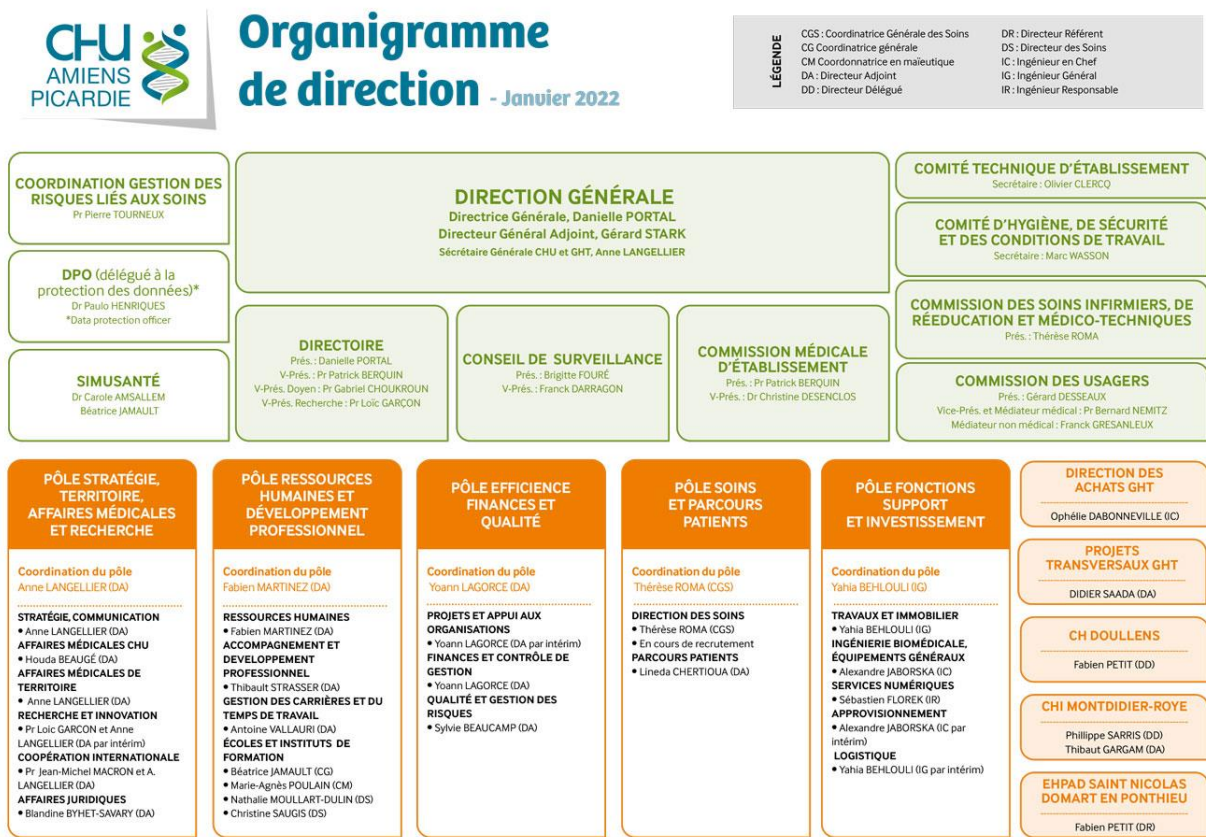
En 2021 le CHU Amiens-Picardie a été autorisé pour la création d'un UFR d'odontologie.

Le CHU Amiens-Picardie abrite 14 instituts de formations et le centre SimUSanté.

Le CHU a inauguré l'Institut Faire Face (IFF) en mai 2022 : Initié en 2008, suite à la première greffe de visage, ce projet de centre de recherche de référence européenne sur la défiguration associe l'Association Institut

Faire Faces (IFF), constituée par le Pr Devauchelle, et le CHU Amiens-Picardie.

Organigramme de direction :



## 2. Le projet régional de santé

Le PRS Hauts-de-France est construit autour de sept orientations stratégiques qui visent à améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et agir sur les comportements dès le plus jeune âge
- Mobiliser les acteurs de la santé pour apporter des réponses aux ruptures dans les parcours de santé
- Garantir l'accès à la santé pour l'ensemble de la population, en s'appuyant sur les dynamiques issues des territoires, les innovations et le numérique
- Garantir l'efficacité et la qualité du système de santé
- Assurer la veille et la gestion des risques sanitaires
- Renforcer les synergies territoriales et prioriser les actions en fonction des spécificités territoriales
- Reconnaître l'utilisateur comme acteur du système de santé

Ces orientations, ainsi que les résultats attendus, sont définies dans le Cadre d'orientation stratégique. Elles sont déclinées dans le Schéma régional de santé en 23 objectifs qui seront mis en œuvre pendant la durée du schéma au travers de plans d'actions.

L'ARS Hauts de France a engagé les travaux de révision du PRS avec les partenaires, il est attendu la publication du nouveau schéma régional en santé en novembre 2023.

## 3. Positionnement géographique

Le CHU Amiens-Picardie est l'établissement de référence et de recours du sud de la région Hauts-de-France, dont il est le premier établissement sanitaire. Etablissement support du GHT Somme-Littoral Sud, il a la particularité d'animer un GHT bi-départemental, en répondant aux besoins de recours, voire de proximité pour la Somme, le Sud du Pas-de-Calais, et de façon plus élargie pour l'Aisne et l'Oise.

Dans un contexte marqué par d'importantes tensions sur les effectifs, le CHU Amiens-Picardie poursuit une politique volontariste et dynamique de coopération médicale, en investissant toutes les modalités possibles de coopération médicales : assistants partagés, activité d'intérêt général, mise à disposition.

Le CHU Amiens-Picardie est situé principalement sur le site « sud » qui se trouve à proximité de l'EPSM de la Somme et du pôle de cliniques privés d'Amiens.

La proximité du campus de l'Université Picardie Jules-Verne, et de SimUSante sur site permet d'entretenir une dynamique soutenue de recherche et de publication.

Le CHU Amiens-Picardie est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (GHT) Somme Littoral Sud (SLS), dont la convention constitutive a été approuvée le 29 août 2016 et le projet médical partagé (PMP) en février 2018. Un nouveau PMSP 2022-2026 a été adopté par le comité stratégique du GHT en date du 16 décembre 2022 après validation par l'ensemble des instances des établissements du GHT.

Le GHT est composé de 10 établissements dont 2 dans le Pas de Calais

- Direction commune CHU Amiens-Picardie / CH de Doullens / CH intercommunal de Montdidier-Roye
- Direction commune CH d'Albert / CH de Corbie
- EPSM de la Somme
- Direction commune : CH d'Abbeville / Centre Hospitalier intercommunal de la Baie de Somme
- Direction commune : CH de l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer / CH d'Hesdin

Au 31 décembre 2021, il comptait 6 142 lits et places, 13 451 professionnels (12 457 ETPR) pour 630 000 habitants.

#### **4. Missions et activités du CHU Amiens-Picardie**

Le CHU Amiens-Picardie assure toutes les missions d'un CHU : soins, enseignement, recherche, auxquelles s'ajoute la mission de gestion de la démographie médicale sur le territoire (pour le GHT SLS et les 4 GHT associés au CHU AP).

#### **5. Axes stratégiques**

##### **Projet d'établissement :**

Le projet d'établissement définit les orientations stratégiques du CHU Amiens-Picardie et met en lumière le cap et les ambitions portées pour l'établissement :

- Conforter l'identité du CHU Amiens-Picardie sur ses 4 missions de soins, de recherche, d'enseignement et de gestion de la démographie médicale.
- Garantir au patient la meilleure prise en charge dans un environnement performant de coopération, de formation, de recherche et d'innovation en santé.
- Promouvoir la qualité de vie au travail par l'accompagnement aux changements à l'hôpital et par un management au plus près des équipes.
- Développer tous les outils technologiques et coopératifs de dernière génération afin de concrétiser les ambitions du CHU Amiens-Picardie.

### **Projets d'investissement majeurs :**

Les projets du CHUAP ont été organisés, dans son schéma directeur immobilier de juillet 2021, parmi ces projets, les opérations les plus importantes, en termes d'investissement, sont :

- Extension des lits de soins critiques - le projet consiste en la construction, au-dessus du plateau de soins critiques actuel, d'une extension de 26 lits d'USC transformable en lits de réanimation.
- Radiothérapie : construction de 2 bunkers supplémentaires soit 4 au total.

Pour ces deux projets, le conseil régional a sollicité le CHUAP pour le montage d'un dossier pour des crédits REAC-EU, ces crédits ne seront in-fine pas accordés.

- Réhabilitation du bâtiment St Vincent de Paul : Les activités actuelles du bâtiment St Vincent de Paul vont être transférées sur le bâtiment Fontenoy. Le projet consiste à restructurer le bâtiment afin d'y accueillir le regroupement des services administratifs de l'établissement et des services de soins ne trouvant pas de place dans le projet initial.
- Campus santé : Projet consistant en la réimplantation de l'ensemble des instituts sur le Campus des sciences de la santé.

Deux projets font l'objet d'une attention particulière concernant la structuration de l'offre de soins :

- Regroupement des urgences psychiatriques sur le site Sud du CHU Amiens-Picardie en partenariat avec l'EPSM de la Somme. Ouverture prévue en janvier 2024.
- Réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre de la création de l'UFR d'odontologie. Ouverture prévue en septembre 2025.

Deux projets sont identifiés dans le cadre du Ségur investissement :

- GCS Henriville: Projet faisant partie de projets reçus dans le cadre de la phase d'éligibilité SEGUR. Projet consistant à construire un nouveau bâtiment de SSR polyvalents et personnes âgées à Dury, à proximité du pôle hospitalier privé et du CHU Amiens-Picardie, avec comme ambition de porter in fine la capacité à 136 lits et 20 places.
- Humanisation de l'EHPAD Saint Victor : L'établissement dispose de 140 places en Hébergement Permanent, d'un accueil de jour de 15 places, d'un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés) pour 14 résidents. L'EHPAD nécessite aujourd'hui des travaux importants liés d'une part, à la mise aux normes du SSI et d'autre part, à la nécessité d'offrir des conditions d'accueil plus adaptées aux attentes actuelles des usagers.

### **Projet médico-soignant partagé du GHT SLS 2022-2026 :**

La date de transmission à l'ARS des nouveaux projets médicaux partagés (PMP) de GHT est fixée au 31 janvier 2024. Le premier projet médical partagé (PMP) 2017-2022, distinct du projet soignant, comportait 12 filières médicales et trois filières médico-techniques ; les premières réflexions sur le PMP 2024-2029 s'orientent sur 19 filières médicales (dont 7 nouvelles : pneumologie, cardiologie, soins critiques, endocrinologie, diabétologie, soins palliatifs, gestion de la douleur) et deux filières médico-techniques.

Le GHT Somme Littoral Sud, comme les autres groupements de la Région, devra transmettre à l'agence pour le 31 janvier 2023, les principales orientations de travail retenues dans son futur PMP.

### **1) Les principes fondateurs du PMSP**

Le GHT SLS a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, avec une offre de proximité, de référence et de recours pour les patients du territoire.

La mise en œuvre du PMSP reposera en partie sur une stratégie coordonnée des fonctions supports, qu'il s'agisse des fonctions coordonnées, des fonctions mutualisées, ou de services des établissements. Il s'agira ainsi notamment :

- de poursuivre les travaux relatifs au développement du Système d'information au cœur du fonctionnement de groupe du GHT,
- de porter, via les DRH, en lien notamment avec les écoles et instituts de formation, et les DAM, en lien avec la CMG et les PCME, la coordination d'une politique de recrutement, fidélisation, évolution des métiers : dans ce cadre, les questions de recrutement, de formation, de qualité de vie au travail, de parcours professionnel, pourront être traitées de manière concertée et collaborative.

Les établissements du GHT SLS tiennent à réaffirmer, au-travers du présent PMSP, les valeurs qui les animent :

- solidarité et entraide entre eux et au profit de la population qu'ils desservent ;
- logique de réponse aux besoins sanitaires ou relevant du domaine médico-social de chacun des patients du territoire, quelle que soit son origine géographique ou sociale.

Il en découle deux pétitions de principe :

- d'une part, l'affirmation d'une volonté commune de coopération et de coordination entre les membres du GHT sur des filières de soins ;
- d'autre part, dans le cadre de ces valeurs et au sein du PMSP, le développement d'une approche transversale de santé publique, au-delà des apports particuliers de chaque filière. Cette approche ambitionne logiquement de lier et de calibrer structurellement l'offre de soins du territoire aux besoins de santé de sa population. Chaque établissement du GHT, quelles que soient sa taille et les disciplines qu'il couvre, y a totalement sa place et son rôle, essentiels à la cohérence et à la complétude de l'ensemble.

### **2) La démarche opérationnelle**

La version synthétique du PMSP du GHT SLS est organisée autour de 19 filières de soins et médicotechniques :

1. Pédiatrie
2. Gynécologie-obstétrique
3. AVC
4. Maladies neuro-dégénératives
5. Urgences
6. Obésité
7. Cancérologie
8. Gériatrie
9. Addictologie
10. Santé mentale, psychiatrie générale et infanto-juvénile
11. Pneumologie
12. Cardiologie
13. Soins critiques

14. Endocrinologie - Diabétologie
15. Soins palliatifs et soins de support
16. Douleur
17. Imagerie
18. Laboratoires
19. Pharmacie

Au-delà du travail présenté ici, des travaux complémentaires inter-filières devront être menés :

- Pédiatrie – pédopsychiatrie ;
- Obésité – Pédiatrie ;
- Gériatrie et oncologie, urgences, psychiatrie ;
- Neurologie-gériatrie, neuro-psychiatrie (notamment syndrome de Korsakoff) ;
- Filière urgence chirurgicale (chirurgiens, anesthésistes) ;
- Liens de l'addictologie avec : la psychiatrie, les urgences, la gériatrie, la pédiatrie.

Par ailleurs, Les filières auront besoin d'appuyer leur développement sur un SIH performant, notamment sur les questions :

- De partage d'informations médicales du dossier patient au sein du GHT ;
- De transfert d'images ;
- De télémédecine.

#### Situation financière :

CRPP (Budget H)	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	EPRD 2022	RIA 1 2022
<b>Charges</b>	<b>629 054 205 €</b>	<b>641 383 180 €</b>	<b>659 219 198 €</b>	<b>688 777 824 €</b>	<b>728 036 007 €</b>	<b>738 975 076 €</b>	<b>769 773 085 €</b>
Titre 1 (personnel)	322 285 370 €	328 560 528 €	336 011 667 €	361 287 838 €	382 578 142 €	390 929 442 €	404 747 334 €
Titre 2 (dépenses médicales)	156 669 748 €	165 815 892 €	173 178 080 €	176 959 106 €	195 169 130 €	195 897 776 €	207 110 649 €
Titre 3 (dépenses hôtelières et générales)	52 966 628 €	55 285 912 €	61 153 557 €	63 035 028 €	63 285 341 €	67 338 520 €	72 106 609 €
Titre 4 (dont amortissement)	97 132 458 €	91 720 849 €	88 875 895 €	87 495 852 €	87 003 394 €	84 809 337 €	85 808 492 €
<b>Recettes</b>	<b>631 247 050 €</b>	<b>639 998 488 €</b>	<b>650 340 854 €</b>	<b>691 355 411 €</b>	<b>730 274 276 €</b>	<b>725 368 913 €</b>	<b>755 360 671 €</b>
Titre 1 (AM)	473 226 130 €	486 033 836 €	501 513 983 €	548 734 800 €	582 269 997 €	579 281 623 €	606 919 322 €
<i>Produits de l'activité (Hors DMJ/MO)</i>	<i>305 508 893 €</i>	<i>310 770 511 €</i>	<i>318 827 379 €</i>	<i>323 790 499 €</i>	<i>347 384 217 €</i>	<i>356 711 612 €</i>	<i>352 227 731 €</i>
Titre 2 (hors AM)	30 199 673 €	30 561 828 €	30 682 925 €	29 130 922 €	31 780 790 €	32 910 139 €	32 848 561 €
Titre 3 (autres)	127 821 247 €	123 402 824 €	118 143 947 €	113 489 690 €	116 223 490 €	113 177 151 €	115 592 788 €
<b>RESULTAT H</b>	<b>2 192 845 €</b>	<b>-1 384 692 €</b>	<b>-8 878 344 €</b>	<b>2 577 587 €</b>	<b>2 238 269 €</b>	<b>-13 606 163 €</b>	<b>-14 412 414 €</b>
% produits	0,35%	-0,22%	-1,37%	0,37%	0,31%	-1,88%	-1,91%
<b>Compensation des surcoûts COVID (yc invt, tests et vaccins, USLD, ...)</b>				<b>21 247 401 €</b>	<b>27 646 284 €</b>		<b>0 €</b>
<b>RESULTAT EJ</b>	<b>8 080 681 €</b>	<b>-1 088 582 €</b>	<b>-7 250 901 €</b>	<b>3 193 956 €</b>	<b>1 631 715 €</b>	<b>-13 504 583 €</b>	<b>-13 597 649 €</b>
<b>RESULTAT USLD (B)</b>	<b>- 29 120 €</b>	<b>- 30 059 €</b>	<b>- 386 555 €</b>	<b>- 354 451 €</b>	<b>- 251 495 €</b>	<b>- 278 576 €</b>	<b>- 221 338 €</b>
<b>RESULTAT EHPAD (E+J)</b>	<b>312 066 €</b>	<b>- 285 093 €</b>	<b>- 116 668 €</b>	<b>- 144 104 €</b>	<b>- 137 572 €</b>	<b>- 316 199 €</b>	<b>- 281 889 €</b>
<b>RESULTAT DNA (A)</b>	<b>5 130 271 €</b>	<b>13 235 €</b>	<b>1 898 822 €</b>	<b>143 600 €</b>	<b>69 170 €</b>	<b>708 451 €</b>	<b>628 389 €</b>
<b>RESULTAT IFSI (C)</b>	<b>379 246 €</b>	<b>562 292 €</b>	<b>106 669 €</b>	<b>759 807 €</b>	<b>- 408 036 €</b>	<b>0 €</b>	<b>75 243 €</b>
<b>RESULTAT autres (P)</b>	<b>95 373 €</b>	<b>35 734 €</b>	<b>125 175 €</b>	<b>211 518 €</b>	<b>121 381 €</b>	<b>12 097 €</b>	<b>171 685 €</b>
<b>RESULTAT GHT (G)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Aides investissement (Bench)</b>	<b>20 838 999 €</b>	<b>20 838 999 €</b>	<b>20 838 999 €</b>	<b>20 838 999 €</b>	<b>20 838 999 €</b>	<b>20 832 335 €</b>	<b>20 838 999 €</b>
<b>CAF / IAF</b>	<b>26 932 357 €</b>	<b>23 528 092 €</b>	<b>18 583 852 €</b>	<b>37 307 777 €</b>	<b>33 749 499 €</b>	<b>20 718 030 €</b>	<b>18 257 626 €</b>
<b>CAF NETTE (CAF - remb dette)</b>	<b>5 096 334 €</b>	<b>392 929 €</b>	<b>- 5 838 540 €</b>	<b>3 536 632 €</b>	<b>7 926 472 €</b>	<b>7 496 259 €</b>	<b>- 9 732 374 €</b>
<b>CAF hors haides</b>	<b>6 093 358</b>	<b>2 689 093</b>	<b>- 2 255 147</b>	<b>16 468 778</b>	<b>12 910 500</b>	<b>114 305</b>	<b>2 581 373</b>

Après deux exercices clos déficitaires en 2018 et 2019, les derniers comptes financiers 2020 et 2021 du budget principal affichent des résultats excédentaires respectifs de 2,6 M€ et de 2,2 M€. Dans le contexte de la crise sanitaire, le CHU Amiens-Picardie bénéficie du mécanisme de garantie de financement afin de sécuriser les recettes de l'établissement et de financement ayant vocation à compenser les surcoûts liés à la gestion de l'épidémie et les pertes de recettes. En 2020 et 2021, les charges de personnel ont évolué de manière significative en lien avec le versement d'une prime exceptionnelle COVID (uniquement en 2020), la mise en place des revalorisations salariales Ségur, la mobilisation de ressources humaines supplémentaires pour la gestion de la crise.

Le CHU Amiens-Picardie dispose de budgets annexes, les budgets annexes USLD et EHPAD clôturent régulièrement en déficit. A l'inverse, les autres budgets annexes (IFSI- CRA – CAMSP – DNA) terminent en excédent. De fait, le compte de résultat consolidé de l'établissement fait apparaître un résultat excédentaire de 1,6 M€ en 2021 (3,2 M€ en 2020).

Au regard de son taux d'endettement élevé, l'établissement bénéficie du dispositif de restauration des capacités financières pour un montant de 111,5 M€ pour lequel le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier a été signé en 2021. De fait, l'établissement perçoit une dotation annuelle de 11,15 M€.

L'EPRD 2022 présente un résultat prévisionnel déficitaire de 13,6 M€ (soit 1,88% des produits) pour le budget principal mais construit sur base d'un compte anticipé 2021 dégradé (-19,6 M€) et finalement clôturé en excédent de 2,2 M€. Sur la dernière situation financière présentée (RIA1-2022), le budget principal présente un résultat prévisionnel déficitaire de 14,4 M€ (inférieur à 2%). Les recettes d'activité sont valorisées sur base de la garantie de financement prolongée sur toute l'année 2022 (-10% de la GF au M9 soit -25 M€) à défaut de reprise d'activité. Les charges de personnel et les charges médicales continuent de progresser. Concernant les budgets annexes, seul le budget annexe EHPAD est présenté en déficit. Le budget USLD retrouve un excédent compte tenu du maintien de la dotation soins malgré la fermeture temporaire d'une partie des lits.

Aussi, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement de 18,3 M€. Compte tenu de la fraction de restauration des capacités financières de 11,15 M€, le remboursement annuel de la dette financière de 28 M€ serait couvert.

L'établissement est inscrit au dispositif du COREVAT (Comité régional de veille active de la trésorerie), sa situation de trésorerie ne présente aucune difficulté à ce jour.

## **6. Chiffres clefs sur l'établissement (rapport activité 2021, édition 2022)**

### **Effectifs :**

- 6 481 professionnels (5 960 ETPR) au service des patients (5 651 personnels non médicaux et 830 personnels médicaux)
- 1 459 étudiants médicaux et paramédicaux

### **Recherche :**

- 370 nouveaux projets de recherche
- 540 publications SIGAPS en 2021

### **Activité :**

- 308 154 journées d'hospitalisation complète
- 18 560 séances de chimiothérapie
- 464 000 consultations
- 98 291 patients accueillis aux urgences
- 2 369 naissances
- 38,6% de séjour en chirurgie ambulatoire
- 60 158 forfaits techniques de scanner
- 1 669 hospitalisation de patients pris en charge COVID

## **7. Profil du candidat attendu**

### **Expérience professionnelle appréciée :**

Il est attendu du futur directeur du CHU Amiens-Picardie une expérience professionnelle lui ayant permis de développer :



- Un sens élevé des responsabilités.
- Des qualités relationnelles affirmées dans une ou plusieurs expériences réussies de conduite de changement.
- Des qualités de management stratégique lui permettant de prendre en compte les enjeux internes et externes de l'établissement afin de :
  - Inscrire résolument l'établissement sur son territoire dans une volonté de coopération avec les autres établissements et acteurs du système de soins, tant au sein du GHT qu'avec d'autres GHT de la région et les établissements privés. La dynamique de coopération engagée notamment au cours des derniers mois dans le cadre de la crise sanitaire puis face aux problématiques de tension en ressources humaines doit être poursuivie et développée.
  - Affirmer le positionnement de l'offre du CHU Amiens-Picardie dans l'offre hospitalière globale publique et privée et veiller à renforcer les liens de collaboration avec la médecine de ville et le secteur médico-social.
  - Renforcer les liens et coopérations avec le CHU de Lille. Les CHU d'Amiens et de Lille irriguent leurs propres territoires d'attractivité. Toutefois les problématiques de démographie médicale de la région Hauts de France conduisent à accentuer les coopérations sur les domaines d'ultra recours. La présence de deux CHU sur une région fusionnée induit notamment le développement de projet en commun sur des missions régionales.
  - Consolider la situation financière et organiser la reprise de l'activité en sortie de crise Covid.
  - Piloter le groupement hospitalier de territoire en cohérence avec les objectifs du PMP et du Projet régional de santé.
  - Mettre en œuvre le projet d'établissement, avec l'ensemble des professionnels.
  - Poursuivre le projet managérial initié.
  - Conduire et poursuivre les opérations d'investissements majeurs
- Un management déterminé et créatif afin de :
  - Développer des relations de co-construction avec le corps médical et le corps soignant concernant la stratégie et le pilotage de l'établissement ;
  - Etre attentif à la qualité du dialogue social avec les instances représentatives des personnels ;
  - Donner une ligne politique claire en s'inscrivant dans la mise en œuvre des objectifs du PRS ;
  - Etre à l'écoute de chacun dans un contexte de post-crise et vigilant sur la qualité de vie au travail ;
  - Associer à la vie institutionnelle les différents partenaires, tant les usagers que les élus.
- Des qualités de dialogue tant en interne qu'en externe notamment en interaction avec les partenaires institutionnels, notamment l'ARS et les élus.

#### **Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)**

- Connaissances approfondies dans le domaine de la santé publique et une bonne connaissance de l'organisation du système de santé dans son ensemble, avec une ouverture aux nouvelles formes d'activité, et à l'innovation organisationnelle et technologique.
- Techniques de conduite du changement, de gestion de projets et de programmes (notamment de projets de restructuration ou de coopération), de négociation et de gestion de conflits.
- Capacité de conduite d'un projet immobilier d'ampleur.

#### **Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)**

- Avoir une vision stratégique des évolutions du système de santé et savoir positionner l'établissement en matière de coopérations territoriales.
- Savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions en s'appuyant sur une capacité de jugement.
- Savoir expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons.
- Savoir gérer la complexité du jeu des acteurs dans les relations internes et externes.

- Savoir susciter l'adhésion des équipes tant en interne que celle des partenaires en externe.
- Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents.
- Savoir gérer les situations d'incidents ou de crise (pouvant mettre en danger les usagers).